

Règlement Intérieur

Centre de Loisirs intercommunal de Fabras

Le centre de loisirs, localisé sur la commune de Fabras, est un service mis en place par la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans ».

La Commune « Ardèche des Sources et Volcans » est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, ou E.P.C.I., sous la présidence de **Cédric D'Império** qui rassemble 16 communes : Barnas, Burzet, Chirols, Fabras, Jaujac, La Souche, Mayres, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Peyreyres, Pont de Labeaume, Prades, Lalevade d'Ardèche, St Cirgues de Prades, St Pierre de Colombier et Thueyts.

Le siège social et administratif de la Communauté de Communes est situé à Thueyts :

Château de Blou
07330 Thueyts
Tel : 04.75.89.01.48
Mail : [cdc@ardechedessourcesetvolcans.com](mailto:cde@ardechedessourcesetvolcans.com)
Site internet: <http://www.asv-cdc.fr>

Le centre de loisirs dispose d'un agrément de Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (service de l'état auprès de la préfecture) et d'une convention avec le département de l'Ardèche et la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche (CAF 07).

1. Les objectifs éducatifs

Les temps de « vie quotidienne », les activités, les repas mais aussi les sorties, sont autant de support permettant à l'équipe et aux enfants d'atteindre les objectifs éducatifs, qui sont inscrits dans le projet éducatif accessible librement sur la structure et dont voici les quatre piliers :

- Apprentissage de la citoyenneté
- Développement des individus
- Ouverture sur son environnement
- Accessibilité des services

Pour plus d'information, n'hésitez pas à demander le projet éducatif.

2. Le fonctionnement

-Le centre de loisirs est dirigé par Nadège Lyonnet, directrice, et deux directrices adjointes, Vanessa Dominici (3/6 ans) et Olivia Durand (9/17 ans).
-L'encadrement est complété par l'embauche d'animateurs titulaires du BAFA ou en cours de formation.
L'encadrement réglementaire est : un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants âgés de plus de 6 ans.

3. Admission

- Les enfants devront être âgés de 3 minimum. **Aucun enfant ne sera accepté avant cet âge.**
- Le présent règlement devra être signé par les parents utilisateurs du service du centre de Loisirs.

4. Horaires d'ouverture

Le centre de loisirs ouvre ses portes de **7h30 à 18h**, avec une possibilité d'accueil en journée ou demi-journée (avec repas uniquement).
-L'arrivée des enfants aura lieu, le matin entre 7h30 et 9h et, pour la demi-journée, entre 11h30 et 12h le midi.

-Le départ des enfants aura lieu le midi, après le repas vers 13h et le soir, entre 16h30 et 18h.

5. Inscription

-Les inscriptions seront réalisées pour chaque période avant la date limite indiquée sur les fiches d'inscription. Après cette date, une inscription est toujours possible, dans la limite des places disponibles.

-Les inscriptions pourront être faites sur le portail famille, par retour d'un mail à centre.de.loisirs@ardechedessourcesetvolcans.com ou d'un courrier postal à l'adresse suivant :

Centre de loisirs intercommunal, place des Cerisiers, 07380 Fabras

Par ailleurs, des permanences d'inscription seront organisées au siège de la Communauté de Communes à Thueyts et au centre de loisirs à Fabras.

Les parents devront fournir les documents suivants:

- La fiche sanitaire **complétée et signée**,
- La fiche individuelle,
- Les photocopies du carnet de santé (vaccins),
- Justificatif de domicile (de l'année en cours)
- Une fiche d'inscription, **signée** pour chaque période.
- Fiche de responsabilité
 - .La liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant,
 - .Autorisation de Soin
 - .Droit à l'image
 - .Accès à CAF PRO
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile et individuelle (A renouveler chaque année)
- Bons vacances de la MSA

6. Annulation

Lors de l'inscription de votre enfant, vous remplissez une fiche d'inscription que vous signez. Vous vous engagez à amener votre enfant aux dates choisies par vous et nous, à l'accueillir dans les meilleures conditions avec le personnel en conséquence.

-Toute annulation non signalée avant 16h l'avant veille de la venue de l'enfant, sera facturée à hauteur de 50% de la somme due. Il sera alors noté sur la facture « absence facturée ».

7. Calcul des tarifs

Quotient familial:

Le **quotient familial (QF)** est un outil de solidarité sociale et de politique familiale permettant de calculer les participations familiales en fonction des revenus des familles et du nombre de parts fiscales du foyer figurant sur l'avis d'imposition (ou de non imposition). Le calcul du tarif se fait à partir du Quotient Familial.

CAF PRO :

Lorsque vous signez l'autorisation d'accès à CAF PRO, en fournissant votre numéro d'allocataire CAF Ardèche, vous permettez à la directrice d'avoir accès à votre quotient familial et à la liste des personnes dont vous avez la charge. Cet accès, délivré par la CAF, permis par la signature d'une convention, reste strictement confidentiel et soumis à un contrôle. **Des variations de votre QF, en cours d'année, peuvent entraîner des changements de tarifs.** Ces changements, ne sont pas du ressort du centre de loisirs, mais font suite à l'actualisation de votre situation personnelle que vous avez faite auprès des services de la CAF. (Naissance, séparation, changement d'emploi...). Si votre dossier apparaît comme étant radié, vous devrez alors fournir votre avis d'imposition. Si votre dossier n'est pas à jour, vous vous engagerez à faire les démarches nécessaires auprès des services de la CAF.

Concernant les familles allocataires CAF et de la MSA Ardèche

-Si votre QF est compris entre 0 et 720, le tarif appliqué est de 9,00 euros la journée avec repas et de 6,00 euros la demi-journée avec repas.

-Si votre QF est supérieur ou égal à 721, le tarif se calcule à partir d'un taux d'effort comme suit

Pour la journée avec repas : QF x 0,015 avec un maximum de 20,00 euros

Pour une demi-journée avec repas : QF x 0,009 avec un maximum de 11,00 euros

Une dégressivité sur le taux d'effort sera appliquée de la manière suivante :

-Moins 0,001 pour deux enfants inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 8,00 euros pour une journée et de 5,50 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,002 pour trois enfants inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 7,50 euros pour une journée et de 5,25 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,003 pour quatre enfants et plus inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 7,00 euros pour une journée et de 5,00 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,001 pour un enfant en situation de handicap (soit un enfant bénéficiaire de l'AEEH ou ayant un PAI en lien avec une démarche auprès de la MDPH

Cette dégressivité est cumulable dans la limite de moins 0,004.

Certaines familles allocataires de la Mutualité Sociale Agricole se voient délivrer des Bons Vacances. Ils devront être signés par l'allocataire et fournis lors de l'inscription de l'enfant dans la structure.

Concernant les familles extérieures au territoire de la Communauté de Communes, mais allocataires de la CAF de l'Ardèche

-Si votre QF est compris entre 0 et 720, le tarif appliqué est de 12,60 euros la journée avec repas et de 8,40 euros la demi-journée avec repas.

-Si votre QF est supérieur ou égal à 721, le tarif se calcule à partir d'un taux d'effort majoré, comme suit :

Pour la journée avec repas : QF x 0,020 avec un maximum de 23,60 euros

Pour une demi-journée avec repas : QF x 0,011 avec un maximum de 13,40 euros

Une dégressivité sur le taux d'effort sera appliquée de la manière suivante :

-Moins 0,001 pour deux enfants inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 11,90 euros pour une journée et de 7,90 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,002 pour trois enfants inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 11,20 euros pour une journée et de 7,50 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,003 pour quatre enfants et plus inscrits dans la structure par période d'ouverture (vacances) avec un minimum de 10,40 euros pour une journée et de 7,00 euros pour une demi-journée.

-Moins 0,001 pour un enfant en situation de handicap (soit un enfant bénéficiaire de l'AEEH ou ayant un PAI en lien avec une démarche auprès de la MDPH

Cette dégressivité est cumulable dans la limite de moins 0,004.

Concernant les familles allocataires CAF autres départements

Calculs réalisés au cas par cas.

Concernant les familles ne disposant pas de QF

Le calcul du QF peut-être réalisé par l'équipe de direction du service. Pour cela vous devrez présenter votre avis d'imposition et le calcul se fera selon la formule suivante :

Quotient Familial= total des salaires et assimilés / Nombre de parts (CAF)

12

total des salaires et assimilés: revenus annuels avant déductions, de 10% ou frais réels

Nombre de parts : parts selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge (CAF).

8. La facturation

-La facturation est faite par nos services en fonction des informations que vous nous aurez transmises. Si nous ne disposons pas d'information nous permettant ce calcul avant le 25 du mois de facturation, vous serez facturé du prix plafond, soit 20,00 euros la journée avec repas et 11,00 euros la demi-journée avec repas.

-La facturation sera effectuée en fonction de la présence réelle de l'enfant (plus les absences facturées).
en cas question concernant la facturation, n'hésitez pas à nous contacter au 04.75.89.01.48.

9. Règlement

Le règlement est à retourner à la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans accompagné du coupon détachable qui se trouve au bas de la facture.

- Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de la "régie enfance jeunesse".
- Les chèques CESU sont acceptés pour le règlement de votre facture.
- Les paiements en ligne est à privilégier par le biais du portail famille:

Nous souhaitons privilégier le paiement en ligne par le biais du portail famille.

Pour cela, munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe et connectez-vous sur:

- <http://www.asv-cdc.fr/>
- Enfance jeunesse
- Portail famille

Votre numéro d'identifiant est votre adresse mail, votre mot de passe vous a été notifié par mail et peut être redemandé au service de facturation: 04.75.89.01.48.

10. Assurance

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans dispose d'un contrat d'assurance auprès d'une compagnie privée, permettant de couvrir les personnes et les biens, dans le cadre des activités du centre de loisirs. Le responsable légal de l'enfant doit également fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile ou extra-scolaire) par enfant inscrit, couvrant les dommages qu'il pourrait subir ou causer.

11. Santé

Les problèmes de santé de votre enfant doivent être indiqués sur la fiche sanitaire, d'autres difficultés concernant votre enfant doivent être signalées à l'équipe d'animation pour le confort de son accueil.

En cas de traitement médical seuls les médicaments confiés dans leur emballage d'origine accompagnés d'une ordonnance pourront être acceptés.

Les deux directrices adjointes sont titulaires de la formation « premiers secours » et sont, à tour de rôle, assistante sanitaire. En cas de doute suite à une chute ou à un choc, les services de secours seront systématiquement contactés.

12. Autres

- Les repas sont commandés auprès d'API restauration situé à Saint Privat.
- Les données, recueillies lors de l'inscription des enfants, sont enregistrées dans une base de données informatique et conservées en format papier. Les familles ont le droit de faire rectifier ou supprimer ces informations. Ces informations sont confidentielles et à usage interne du Centre de Loisirs.
- Pour des raisons évidentes, aucun objet de valeur, type DS, téléphone portable etc..., ne pourra être autorisé dans les locaux de Centre de Loisirs.
- Les sorties sont susceptibles d'être annulées si le nombre d'enfants inscrit est inférieur à 6 ou en cas d'intempéries.
- Les parents devront fournir, comme conseillé par l'équipe d'animation, le matériel nécessaire à la pratique des activités. (Chaussures de marche, sac à dos, maillot de bain ...)

Pour la Communauté de Communes
Le Président, Cédric D'Império



Centre de loisirs intercommunal

(coupon à retourner, obligatoirement à la directrice)

Je soussigné(e), Madame, _____

Monsieur, _____

Reconnais (sent) avoir reçu et pris connaissance du présent règlement intérieur

pour l'accueil de mon (mes) enfant (s), _____

Lu et approuvé, le _____ à _____

Signature: *des représentants*